

POLITIQUE DE SANTE

Avant même la pleine application de la loi Vieillesse, l'espoir d'une réforme globale émerge

Publié le 27/01/17 – HOSPIMEDIA

Partie 3/3

Après l'ébauche du changement, les fédérations attendent encore la réforme de la dépendance

Présentée comme la grande loi du quinquennat par le Gouvernement, la loi Vieillesse semble souffrir de certaines faiblesses. Alors que le débat de la campagne présidentielle se tourne vers les questions de santé, les fédérations en profitent pour faire connaître leurs attentes. Et appellent pour la plupart à une réforme du 5e risque.

Promesse du candidat Hollande, la réforme de la dépendance pour "*mieux accompagner la perte d'autonomie*" s'est traduite par la promulgation, le 28 décembre 2015, de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. "*Il était très important que nous puissions aller au-delà de ce qui avait été fait par le Gouvernement de Lionel Jospin*", rappelait encore le président de la République le 4 octobre dernier, à l'occasion de la réception tenue pour la semaine bleue. Pour lui aucun doute, "*l'État a fait son devoir*". Le texte, qui a soulevé tant d'espoir du côté du secteur médico-social, peut-il pour autant être qualifié de "*grande loi du quinquennat*", comme aiment à se congratuler les membres du Gouvernement ?

Une loi "d'intention"

Depuis l'abandon du second volet de la loi dédié à la réforme des Ehpad, la réponse n'est plus aussi tranchée que l'État pouvait l'espérer. Régimes unifiés pour le domicile, répit des aidants, transparence renforcée des pratiques tarifaires ou encore passage au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (Cpom) et à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD)... Si les mesures entérinées semblent globalement bien accueillies, pour les fédérations, celles-ci ne suffisent pas.

"*Cette loi, c'est une intention de principe qu'il faut saluer*", souligne David Gruson, délégué général de la FHF. Le compliment ne fera pas long feu. Certes le texte s'avère fondateur pour la reconnaissance du vieillissement avec une "*première occurrence législative*" de la notion, "*mais on est encore très très loin de couvrir l'ensemble du sujet*", assène-t-il.

Même son de cloche du côté de l'AD-PA. Son président, Pascal Champvert se satisfait lui aussi du "*pas en avant*" que représente la loi. "*Dans une société où l'on ne veut pas entendre parler du vieillissement, cette loi est une très belle avancée du point de vue de la symbolique, admet-il. Du point de vue du concret, par contre, c'est une toute petite loi.*" Pourquoi ? "*Parce qu'elle méprise les 600 000 personnes âgées qui vivent en établissement en ne faisant rien pour eux.*"

Fustigeant "*l'autosatisfaction exagérée*" du Gouvernement, Didier Sapy, directeur de la Fnaqpa, acquiesce : même avec l'instauration du tout Cpom, la loi "*ne règle en aucun cas le problème majeur de l'hébergement*". Aussi le président de la Fehap, Antoine Dubout, le soulignera-t-il, "*la loi ASV n'est qu'une première étape à une prise de conscience des enjeux liés à la structuration de notre système de santé et au financement de la prise en charge de la perte d'autonomie*". "*Une première ébauche de ce qui devra se faire plus globalement*", en somme, pour David Gruson.

Entamer la réforme du financement

Comment se départir de ce goût d'inachevé ? Une réponse domine : refondre le système du financement. Même du côté du Synerpa, qui s'interroge néanmoins sur la pertinence de l'entrée immédiate dans une nouvelle réforme. Sa déléguée générale, Florence Arnaiz-Maumé, lui préfère l'assurance d'un accompagnement pérenne de la réforme actuelle dans les prochains projets de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Elle l'admet cependant, en matière de réforme de l'aide sociale à l'hébergement, les esprits sont "*extrêmement mûrs*".

Le discours porté par la Fnadepa confirme l'analyse. Son président, Claudy Jarry, dit ainsi attendre du prochain Gouvernement "*un solide projet de politique vieillesse, comprenant notamment le deuxième volet de la loi ASV sur les Ehpad et une réforme de l'aide sociale*".

À cet égard, l'AD-PA plaide pour la mise en place d'une prestation autonomie. Proposition du Conseil économique, social et environnemental (Cese) en son temps, celle-ci, précise Pascal Champvert, pourrait s'asseoir sur une taxe sur la succession ou sur la contribution sociale généralisée (CSG). Estimée à l'époque par Roselyne Bachelot, ministre de la Santé et des Sports, aux alentours de 6 milliards d'euros (Md€), une telle réforme appelle aussi une question de fond : la capacité même du secteur à évoluer.

Acter un changement de paradigme

Didier Sapy appelle ainsi à remettre à plat la logique économique des établissements afin de faire évoluer l'offre elle-même. "*Nous sommes dans un pays qui dispose d'une offre extrêmement diversifiée, probablement la plus diversifiée en Europe, mais aussi la plus cloisonnée parce que l'on manque de souplesse et de vision globale, soupire Didier Sapy. Le changement de paradigme, c'est là le pas que la loi n'a pas franchi*".

Profitant de l'espace de débat offert par le rendez-vous électoral de 2017, nombreuses sont les fédérations ayant frappé aux portes des candidats à la présidentielle. À coup de plateformes électorales et de propositions plus ou moins variées, toutes tentent donc de relancer la dynamique insufflée par le projet de loi pour enfin imposer la réforme du cinquième risque promise depuis le Gouvernement Bachelot, il y a maintenant sept ans.

Quant au Gouvernement actuel, il semble lui aussi conscient des enjeux. Évoquant la question du reste à charge en Ehpad à l'occasion d'une réunion devant l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis), la secrétaire d'État en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie, Pascale Boistard, avait indiqué que la problématique devrait faire partie des sujets abordés dans le cadre de l'élection présidentielle. "*Il faut que la nation fasse des choix quant à son investissement*", précisait-elle alors.

Agathe Moret et Cécile Rabeux

Tous droits réservés 2001/2017 — HOSPIMEDIA